



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/14/2025

Relizane : 16/02/2025

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

A Monsieur

SOLTANI Hachemi

N 216 Rue Saadi Baghdad Tighennif Mascara

Objet : 3^{eme} Mise en demeure

Dans le cadre de l'exécution du contrat N° 44/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de distribution ODN ; et suite à l'ordre de service de démarrage des travaux N° 56 du 21/04/2024 ODN Cite 1007 Logts Aadl (Nouvelle Ville Saffah) Oued Rhiou il a été constaté :

- Non-respect du délai dégagement pour finalisation du projet .
- Manque soudure uplink
- Manque test et mesure
- Manque médaillant et marquage
- Manque fixation des PBE dans les chambres
- Manque nettoyage des chambres

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours. Faute de quoi le présent ODS sera annulé et le contrat N° 44/2024 sera résilier à tort exclusif.



Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Le Directeur
Salim DJIDJELLI